



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique triple de type VD6 standard sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 et de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz

Président : Jonathan Al Jundi (SOC)

Membres : Livia Balu (Les Verts)
Nicolas Büchler (SOC)
Yves Depallens (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Dominik Hunziker (UDC)
Anne-Céline Jost (PLR)
Benoît Ruchet (PLR)
Alexandre Staeger (ML)
Bibiana Streicher (PLR)

La commission s'est réunie en date du 22 octobre 2018 à 19h00 à la villa Mounsey à Montreux, en présence de M. Caleb Walther, Municipal, accompagné de M. Gianfranco Sentinelli chef du service domaines et bâtiments, sport ainsi que de M. Julien Chevalley délégué au sport et M. Alexandre Allenspach garde forestier. La commission les remercie des informations fournies.

Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné; elle n'est pas demandée, M. Jonathan Al Jundi fonctionne en tant que président-rapporteur. Le président propose ensuite de donner la parole au municipal M. Caleb Walther afin qu'il explicite et détaille le préavis.

Explications du représentant de la municipalité

Le Municipal, M. Walther explique que ce projet n'est pas un nouveau besoin au niveau scolaire mais bel et bien un projet qui s'est confirmé avec le temps. En effet, la salle de sport a besoin d'être améliorée en vue des futures croissances scolaires. M. Walther poursuit la présentation de ce préavis en nous informant que le projet serait de faire une

grande salle de sport avec 3 salles à l'intérieur, il nous explique aussi que la salle de sport serait toujours munie d'un terrain de sport extérieur en annexe. Enfin, le Municipal, M. Caleb Walther conclut en nous informant qu'il n'y a pas encore de projet, mais seulement une prise de conscience que ce futur projet devrait être conforme aux normes VD6.

Le président explique ensuite qu'il souhaite dans un premier temps ouvrir la discussion générale et par la suite prendre les points du préavis de manière chronologiques.

2. Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur sa compréhension du projet, il demande à la municipalité s'il s'agit de 3 salles juxtaposées ou 3 salles séparées.

La municipalité lui répond qu'il s'agit d'une salle de type VD6 et que cette dernière sera un seul grand volume avec 3 parois qui permettent de diviser ce grand volume afin de faire 3 salles de sport bien distinctes.

Un autre commissaire s'interroge sur l'utilisation et la fréquentation de l'ancienne salle de gym de Montreux-Est. Il s'interroge également sur la future fréquentation du terrain des Iris. La Municipalité répond dans un premier temps que la fréquentation de l'ancienne salle de gym de Montreux-Est est totalement utilisée pour les leçons scolaires, du matin au soir. En second lieu, elle répond à la demande du commissaire concernant le terrain des Iris et l'informe que ce terrain fera l'objet d'extensions scolaires.

La discussion se poursuit, un commissaire propose que la Municipalité dans le cadre de l'étude de ce projet revienne auprès de la Commission "salle de haut niveau" de l'ACVG (Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique). En effet, cette dernière avait approché il ya deux ans la Commune de Montreux en exprimant ses besoins pour sa filière de haut niveau. Il existe en effet certainement quelques synergies au niveau des infrastructures qui permettraient aussi une aide au financement (Fonds du sport, ACVG).

La Municipalité informe le commissaire que la place pour construire une salle de gym plus grande que celle présenté dans le préavis n'est pas envisageable car l'espace de construction ne le permet pas. Cependant la municipalité reste ouverte à l'idée d'approcher diverses sociétés et de tenir une discussion avec ces dernières.

Un commissaire demande s'il serait donc possible avec cette nouvelle structure d'avoir 3 classes distinctes en même temps, sur une même leçon. Il interroge également la municipalité dans le but de savoir si ces derniers ont prévu de mettre des panneaux solaires sur le toit. La Municipalité lui répond que la nouvelle salle de sport pourra accueillir 3 leçons différentes sur une même heure. Elle affirme également qu'elle a prévu de mettre des panneaux solaires sur le toit de la future salle de sport.

Un commissaire salue le fait que le terrain de sport extérieur soit préservé et non supprimé. Il apprécie également la mixité et la collaboration mise en place entre les différentes salles de sport de la commune.

Enfin un commissaire s'exprime au nom de son parti et nous informe qu'ils se réjouissent d'autant plus de la future réalisation de ce projet que ce dernier sera fait en bois local. Elle poursuit en nous informant qu'ils apprécient le fait que le terrain de sport soit conservé, et conclut en attirant l'attention sur les cheminements piétonniers. En effet, ils souhaitent que ces derniers soient à l'avenir plus larges, pour que deux poussettes puissent se croiser.

Discussion Point par Point

2.2 Fiabilité

Un commissaire demande la hauteur de la salle actuelle, on lui répond qu'il s'agit d'une hauteur de 7 mètres et que la hauteur maximum constructible est de 8 mètres.

3.1 Utilisation du bois communal

Un commissaire demande des informations sur les zones de forêt qui seront abattues, sont-elles déjà prévues, sont-elles prises en compte dans une planification annuelle ?

Le chef forestier, M. Alexandre Allenspach informe la commission que les coupes de bois rentrent effectivement dans une planification annuelle. Il poursuit en informant que la possibilité de coupe est de 6000m³ par année, cependant les dernières années un total de 3000m³ n'a pas été dépassé. Il conclut en nous informant que même si ce maximum venait à être dépassé cela ne poserait pas de problème vu les économies réalisées durant les dernières années.

3.4 Planning d'intention

Un commissaire estime que le planning d'intention paraît quelque peu irréaliste ?

M. Gianfranco Sentinelli répond qu'un planning reste un planning, le facteur X reste présent cependant, une marge a été prise dans la réalisation des travaux.

5.1 Social

Un commissaire fait part d'une remarque sur l'aspect esthétique du bâtiment afin que ce dernier s'inscrive au mieux dans son entourage.

La Municipalité l'informe qu'elle sera particulièrement attentive au cadre dans lequel va s'inscrire ce nouveau bâtiment.

Avant de voter les conclusions, un commissaire souhaite déposer un amendement concernant les conclusions du présent préavis. Il explique que pour lui il faudrait ajouter l'aspect associatif aux préoccupations de la Municipalité. Dans une première phase il ne souhaite pas accepter ces conclusions, il insiste sur le fait qu'un tel projet doit prendre en compte le plus d'aspect possible et non simplement une préoccupation scolaire. Il continue en informant la commission qu'une salle de sport répondant au besoin scolaire mais également aux besoins des différentes sociétés sportives, apporterait une grande plus-value pour le développement des différentes disciplines sportives.

La municipalité prend note des différentes préoccupations et souhaite tout mettre en oeuvre dans la mesure du possible pour prendre en compte les préoccupations du commissaire lors de la réalisation de ce futur projet.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 27/2018 de la Municipalité du 28 septembre 2018 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et de la réalisation d'une salle de gymnastique triple standard (de type VD6) sur le site scolaire de la rue de la Gare 33,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude de projet, en vue de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et de la réalisation d'une salle de gymnastique triple standard (de type VD6) sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.00 au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 352.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Jonathan Al Jundi (SOC)